

# **CANOË-KAYAK QUÉBEC**

## **ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA 2009**

### **Introduction**

Canoë-Kayak Québec (CKQ) est engagé à offrir des occasions d'entraînement et de compétition de qualité à notre prochaine génération d'athlètes. Les stratégies à long terme du programme de l'équipe du Québec incluent la sélection et la préparation des athlètes qui représenteront le Québec lors des jeux du Canada 2009. Les jeux du Canada 2009 auront lieu à l'île du Prince Édouard du 22 au 29 août 2009.

Le coordonnateur régional en consultation avec les entraîneurs élite du Québec recommandera au comité élite de CKQ en s'appuyant sur les résultats obtenus dans les épreuves de sélection les athlètes qui, à leur avis, devraient être désignés. L'approbation de toutes les candidatures relève du comité élite. Le comité élite s'assurera que ces candidatures respectent les procédures et les critères qui se trouvent dans ce document.

### **1. Critères généraux de sélection**

- 1.1. Les athlètes doivent être âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (né en 1988 ou après) et satisfaire aux critères d'admissibilité selon l'article 4 et l'annexe 1 du devis technique des jeux du Canada 2009 pour la discipline de Canoë-Kayak de vitesse.
- 1.2. La sélection de l'équipe des jeux du Canada 2009 s'appuiera sur les résultats atteints en monoplace aux essais de l'équipe provinciale, le 14 juin 2009 au bassin Olympique de Montréal.
- 1.3. Les athlètes qui acceptent une nomination à l'équipe des jeux du Canada 2009 devront s'engager à participer à toutes les activités reliées à l'équipe des jeux du Canada 2009. Un athlète qui refuse de participer aux activités sera considéré inadmissible et ne sera pas nommé à l'équipe des jeux du Canada 2009.

### **2. Critères spécifiques de sélection**

- 2.1. Les athlètes nommés à l'équipe des jeux du Canada 2009 doivent répondre aux exigences d'admissibilité tel qu'indiqué sous la section « 1 » plus haut.
- 2.2. Un minimum de quatre athlètes et un maximum de six athlètes dans chaque discipline peuvent être choisis.
- 2.3. L'athlète admissible (voir la section 1 plus haut) qui atteint la meilleure position à l'arrivée dans les épreuves énumérées ci-bas sera nommé à l'équipe des jeux du Canada 2009.

- 2.3.1. Femme 500 mètres K-1
  - 2.3.2. Femme 1000 mètres K-1
  - 2.3.3. Femme 500 mètres C-1
  - 2.3.4. Femmes 1000 mètres C-1
  - 2.3.5. Homme 500 mètres K-1
  - 2.3.6. Homme 1000 mètres K-1
  - 2.3.7. Homme 500 mètres C-1
  - 2.3.8. Hommes 1000 mètres C-1
- 2.4. Toutes autres nominations seront déterminées d'une liste de classement de chaque discipline établie selon les résultats en monoplace. Les athlètes qui ne satisfont pas aux exigences d'admissibilité de la Section 1 plus haut n'auront pas de points de position et n'apparaîtront pas sur la liste de classement finale de leur discipline. Il se peut que des athlètes soient éliminés durant le processus de sélection. La liste finale de classement de chaque discipline exclura tous les points inscrits par les athlètes éliminés. Les points seront réassignés aux athlètes admissibles.
- 2.5. La liste de classement des disciplines sera établie à partir des points octroyés pour la position à l'arrivée lors des finales aux essais de l'équipe provinciale le 14 juin 2009 selon la formule suivante :

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Pointage	10	8	7	6	5	4	3	2	1

- 2.6. Dans le cas d'égalité des points pour l'inscription finale de kayak masculin et de canoë masculin, une telle égalité sera brisée en nommant l'athlète qui aura la *meilleure position à l'arrivée* soit dans les épreuves monoplaces 1 000 mètres.
- 2.7. Dans le cas d'égalité des points pour l'inscription finale de kayak féminin et de canoë féminin, une telle égalité sera brisée en nommant l'athlète qui aura la *meilleure position à l'arrivée* soit dans les épreuves monoplaces 500 mètres.